

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Clamart

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial dédié à l'activité ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

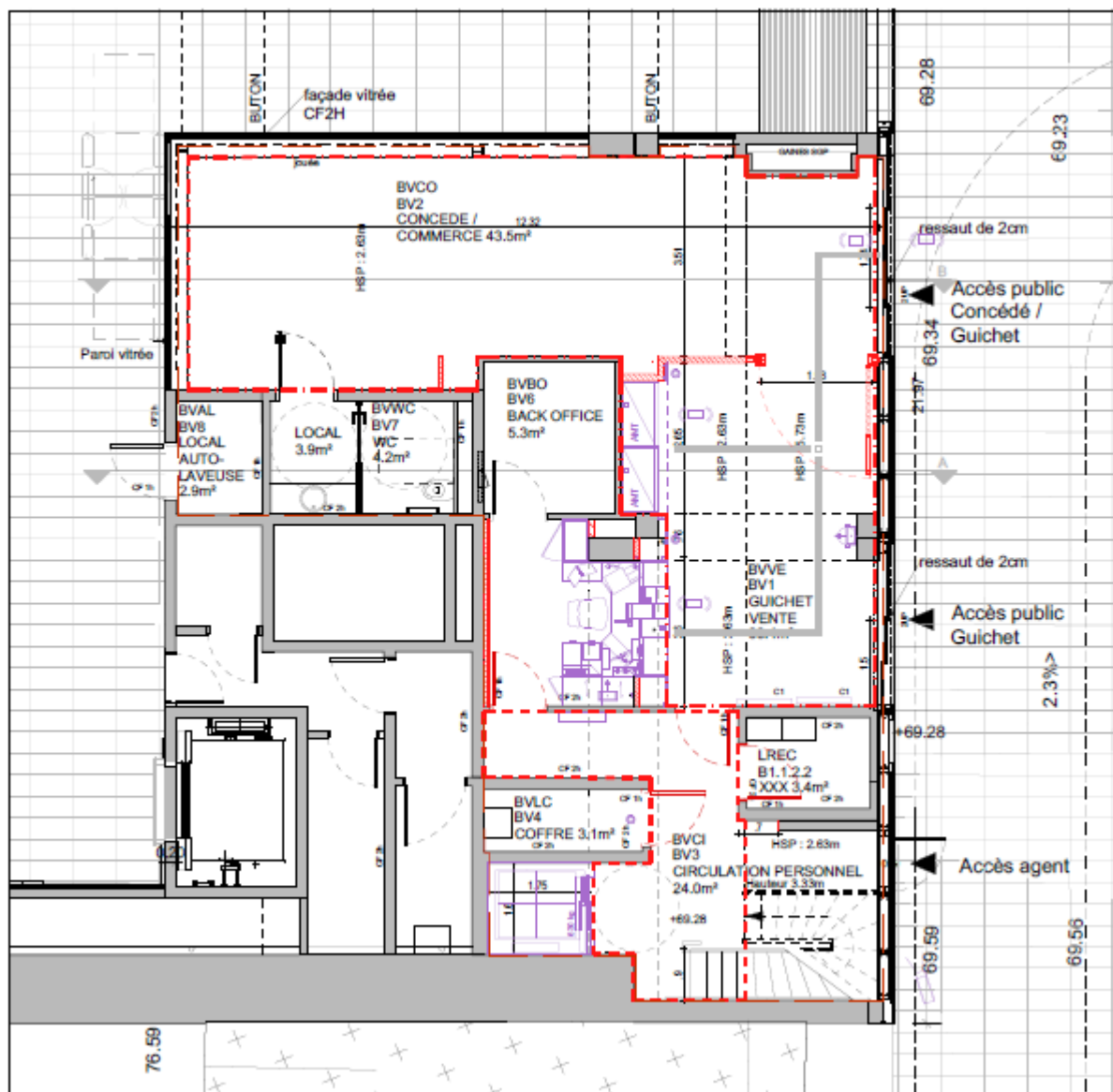
Un emplacement situé en rez-de-chaussée d'une superficie de 54m²

Activité : Toutes activités

Il est obligatoire de proposer :

- Une présentation de l'activité
- Une présentation des associés
- Une projection financière (Chiffre d'affaires et redevance sur la durée du contrat)

Durée de l'occupation : 7 ans à compter de la mise à disposition.



II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être déposée sur la plateforme dans le respect des délais

Seules les demandes adressées via la plateforme seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : **09 octobre 2026, 16h00**

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.



Les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un accès au dossier contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Gares & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.